



Thierry FRUCHET
Elevage du Figuier
Les Touches – 85320 Sainte Péxine
Tél.: 06 72 12 50 63 Mail : figuier2@wanadoo.fr
www.elevagedufiguier.com



Contrat de saillie de TENAREZE (AACR) agréé SF
Saison de monte 2018

N° :

ACHETEUR :

Nom :

Adresse :

.....

.....

Tél : Port :

Mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète à Thierry FRUCHET une saillie de TENAREZE (étalon agréé AACR et SF) aux conditions suivantes :

- 385 Euros TTC** (HT 350 Euros et TVA 10% de 35 Euros) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de Thierry Fruchet, et correspondant aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement des doses vers le centre de mise en place choisi.
- 660 Euros TTC** (HT 600 Euros et TVA 10% de 60 Euros) par chèque joint au présent contrat, à l'ordre de Thierry Fruchet et correspondant au **solde poulain vivant à 48h**.

CONDITIONS D'UTILISATION

- 1) Les paillettes sont à envoyer dans le **centre d'insémination** :
Adresse :
Tél : Port : Mail :
- 2) La saillie est réservée pour **la jument** : N° SIRE :
Date prévue de saillie :
- 3) L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur, ni aux paillettes livrées.
- 4) Le prix de saillie comprend la fourniture des doses congelées et leur acheminement jusqu'au centre de mise en place. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- 5) L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la saillie.
- 6) Le Vendeur s'engage à fournir 16 paillettes (4 doses de 4 paillettes, dont la mobilité est égale ou dépasse 35% après décongélation). Le Vendeur reste propriétaire des paillettes non utilisées. Si l'Acheteur n'arrive pas à avoir de poulain viable avec les doses fournies, le Vendeur ne pourra en être tenu responsable et aucun remboursement ni aucune dose supplémentaire ne pourra être exigé.

CONDITIONS PARTICULIERES

Remise de 100 € HT sur la deuxième réservation pour 2 contrats simultanés de TENAREZE..

.....

Fait en 2 exemplaires, le, à

Le vendeur
Thierry FRUCHET

(Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »)
L'acheteur